

## DOSSIER D'INSCRIPTION DISPOSITIF ARGENT DE POCHE JUILLET 2024

Ce dossier est à compléter et à retourner à l'accueil de la mairie par le participant **pour le 10/06/24**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Sexe (cochez) :  M  F

Age : \_\_\_\_\_ date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone Portable du jeune : \_\_\_\_\_

Domicile : \_\_\_\_\_

Portable parents : \_\_\_\_\_

Adresse mail : Jeune : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Parents : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

PHOTO  
D'IDENTITÉ

### Pièces à joindre :

Copie pièce d'identité  Copie de l'attestation d'assuré(e) social\*

Attestation d'assurance responsabilité civile (comportant le nom et prénom du jeune)

### Autorisation « Droit à l'image »

Dans le cadre du dispositif « Argent de Poche » la collectivité d'Elven est susceptible de prendre des photos/vidéos et de les utiliser en vue de leur publication et diffusion sur les supports de communications et d'informations (site internet, Elven'Mag, réseaux sociaux, presse)

Je soussigné, \_\_\_\_\_, responsable légal de l'enfant \_\_\_\_\_,

autorise

n'autorise pas

les services de la commune d'Elven à prendre mon enfant en photo/vidéo et à les diffuser sur tous les moyens de communication (site internet, Elven'Mag, réseaux sociaux, presse)

Signature des parents

Signature du jeune



**Situation :** (cochez la case correspondante et indiquez l'établissement scolaire)

3ième : \_\_\_\_\_

2nde : \_\_\_\_\_

1ère : \_\_\_\_\_

Terminale : \_\_\_\_\_

**Disponibilités** (cochez la/les semaines où tu seras disponible)

Du 1 au 5 juillet

Du 8 au 12 juillet

**Possession d'un équipement :**

Gants  Blouse/tenue spécifique  Chaussures de sécurité  Autre (précisez)

**Les motivations qui m'ont amené à postuler au dispositif Argent de Poche :**

---

---

---

**Autorisation Parentale**

Madame, Monsieur, .....

En qualité de tuteur légal, déclare, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que de la charte auquel ma fille – mon fils s'engage :

✓ La collectivité ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants au dispositif « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalence de salaire.

✓ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

✓ La collectivité s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionné et accident pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des activités. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant, \_\_\_\_\_

A participer au dispositif « Argent de poche » et à percevoir son indemnité en fin de mission sous la forme d'un versement en numéraire.

Fait à : ....., Le ...../..... /.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »



## **CHARTRE D'ENGAGEMENT**

### **DISPOSITIF ARGENT DE POCHE JUILLET 2024**

Cette chartre est un engagement de votre part, mais également de la commune d'Elven en charge du dispositif Argent de Poche. Elle vise à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-là attentivement.

#### **Concernant la périodicité de l'activité**

Le dispositif Argent de Poche se déroule du 1er au 12 juillet 2024 sur un créneau horaire (le matin généralement) de 3h30 dont 30 min de pause.

#### **Concernant la ponctualité**

- J'arrive à l'heure au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de la mission ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de la mission avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.
- En cas d'indisponibilité, j'avertis le service d'intervention et l'animateur jeunesse 48h avant le début de la mission.

#### **Concernant la réalisation des missions**

- Les missions qui me sont confiées peuvent être salissantes. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des missions.
- De même, pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est conseillé d'ôter les bijoux.
- Étant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée, l'usage des téléphones portables est strictement interdit. En conséquence, ils devront à minima être placés sur silencieux.
- En fonction des besoins des services et de la météo, les missions auxquelles je suis affecté(e) pourront être modifiées, reportées voire annulées. Néanmoins, en cas d'intempéries, toute mission commencée doit être achevée.

#### **Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions**

- Je m'engage à réaliser correctement les missions qui me sont confiées.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste poli avec mon entourage, c'est à dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles les missions se déroulent mais également envers les autres participants.
- Durant les missions, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- Je prends soin du matériel qui m'est confié. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue des missions.

#### **Sanctions appliquées pour non-respect d'un des points énoncés ci-dessus**

- Exclusion temporaire ou définitive de Mission Argent de Poche.
- Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle mon comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

#### **Indemnisation**

- Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité fixée à 15€/ mission (3h30 dont 30 min de pause)
- Le versement se fera en espèce durant les temps de permanence qui seront notés sur le document qui indiquera vos missions à effectuer.

J'atteste avoir pris connaissance de la présente chartre et m'engage à la respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées ;

Nom – Prénom :

Date -Signature :

